



# COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°1 / 2022 - 2023

---

**Réunion du** 16 septembre 2022 tenue en téléconférence

---

**Président :** Mr Michel GENDRON

---

**Présents :** MM. Guy ANDRE - Philippe BELLINET - Cyril CHAUMONT - Walter DE NARDIN  
- Michel GOTTÉ - Marc HAENEL - Gérard JANTET - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

---

**Assiste :** Mme Nathalie RAMONET

---

**Excusés :** Mr. Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY

---

**La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.**

**Prochaine réunion le 14/10/2022**

**Attention :  
Les dossiers sont à retourner au plus tard le 10/10/2022**

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **BOOFZHEIM - STADE DU CHATEAU 1 - NNI 67 055 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 02/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 24/03/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/09/2032.

##### ➤ **BOOFZHEIM - STADE DU CHATEAU 2 - NNI 67 055 01 02**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 02/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 24/03/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 16/09/2032.

##### ➤ **DAUENDORF - STADE MUNICIPAL - NNI 67 087 01 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 15/03/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 16/09/2032.

##### ➤ **WILLGOTTHEIM - STADE DU KOCHERSBERG - NNI 67 532 01 01**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 05/12/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 01/06/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/09/2032.

##### ➤ **FELDKIRCH - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 68 088 01 02**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 03/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 01/08/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/09/2032.

##### ➤ **GRUSSENHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 110 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 29/06/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/09/2032.

##### ➤ **JEBSHEIM - STADE MUNICIPAL - NNI 68 157 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 07/06/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 08/06/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/09/2032.

➤ **KAYSERSBERG VIGNOLE - STADE MUNICIPAL A SIGOLSHEIM - NNI 68 162 02 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 04/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 24/05/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/09/2032.

➤ **NEUF BRISACH - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 231 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 23/01/2015.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 07/06/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/09/2032.

### **1.3. Changements de niveau de classement**

➤ **HEGENEY - STADE MUNICIPAL - NNI 67 186 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 02/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 31/08/2016.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/09/2032.

➤ **WEISLINGEN - STADE MUNICIPAL - NNI 67 522 01 01**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 23/09/2031.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 30/06/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/09/2032.

➤ **WINTZENHEIM - STADE SAINT GILLES - NNI 68 374 01 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 28/06/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/09/2032.

## **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

### **2.1. Classements initiaux**

### **2.2. Classements provisoires**

### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

➤ **MULHOUSE – STADE DROUOT - NNI 68 224 09 01**

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 17/08/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 16/06/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Test in situ en date du 22/11/2020

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 15/08/2030.

➤ **MULHOUSE – STADE DU BRUSTLEIN - NNI 68 224 02 01**

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 02/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 16/06/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Test in situ en date du 21/05/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 02/09/2032.

## **2.4. Changements de niveau de classement**

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

#### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

##### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

###### **➤ ESCHBACH – STADE MUNICIPAL ANNEXE - [NNI 67 132 01 02](#)**

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour l'amélioration du terrain d'entraînement en gazon naturel (90 x 45 mètres) pour un niveau T7 PN.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 26/04/2022,
- ✓ Lettre d'intention en date du 25/04/2022.
- ✓ Plans de l'aire de jeu (90 x 45m).

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'installation, répondant aux exigences du Niveau T7 PN.

##### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

###### **➤ HERRLISHEIM – STADE GANZWEID 3 - [NNI 67 194 01 03](#)**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la réalisation d'un terrain un gazon synthétique.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 17/09/2021.
- ✓ Lettre d'intention en date du 20/09/2021
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 60) (emprise cadastrale limitée)
- ✓ Fiche technique
- ✓ Plan des vestiaires

La CRTIS demande l'affectation des vestiaires/douches à chaque terrain de l'installation. Elle suspend son avis préalable au projet création d'un terrain avec revêtement synthétique, à la fourniture de ces précisions.

La commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

###### **➤ MARCKOLSHEIM – STADE MUNICIPAL 1 - [NNI 67 281 01 01](#)**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 14/11/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 26 :07/2022.
- ✓ Extrait de la délibération du conseil municipal en date du 14/12/2021
- ✓ Plans de l'aire de jeu (106 x 68)
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ Fiche technique

La CRTIS propose un avis préalable favorable au projet de remplacement du revêtement s'inscrivant dans une installation de niveau T4 SYN.

La commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en

métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

➤ **SCHILTIGHEIM – STADE ERNEST ROMENS - NNI 67 447 03 01**

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 01/08/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé et lettre d'intention en date du 13/07/2022
- ✓ Plans de l'aire de jeu (100 x 65)
- ✓ Fiche technique
- ✓ Plan des vestiaires

**La CRTIS prononce un avis préalable favorable au projet de remplacement du revêtement s'inscrivant dans une installation de niveau T5 SYN.**

La commission rappelle :

- Que la forme du terrain privilégiée est en forme de toit à 4 pans. Le projet étant une forme de toit à 2 pans avec pente de 0,8% de part et d'autre du grand axe qui lui-même est horizontal, il est néanmoins impératif d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.
- Que la zone de sécurité de 2,50 m sans obstacle à la périphérie des lignes de jeu extérieures doit être respectée, y compris au niveau des buts de foot A8 rabattables en position repliée.
- Que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

### **4.4. Installations équipées de vestiaires**

➤ **ECKWERSHEIM – STADE DE LA FORET - NNI 67 119 01 01**

L'installation était classée en T6 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création de vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 10/06/2022,
- ✓ Lettre d'intention, en date en décembre 2021. Début des travaux en décembre 2022.
- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu (100 x 60)

**La CRTIS prononce un avis préalable favorable à ce projet d'installation répondant au niveau T6 PN et classe l'installation en niveau travaux jusqu'au 30/02/2024.**

➤ **STUTZHEIM – STADE MUNICIPAL - NNI 67 485 01 01**

L'installation est classée en T6 PN jusqu'au 28/03/2030.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour l'extension des vestiaires en vue d'obtenir le niveau T4 PN.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé et lettre d'intention en date du 19/07/2022,
- ✓ Plans des vestiaires
- ✓ Aire de jeu (100 x 60)

La CRTIS rappelle que le vestiaire arbitre doit avoir une surface de 8m<sup>2</sup> hors sanitaires

**Sous cette condition, elle prononce un avis préalable favorable à ce projet d'installation répondant au niveau T6 PN. Le changement de niveau en T4 demande un terrain de 105x68m.**

➤ **ANDOLSHEIM – STADE DE L'ILL 1 - NNI 68 007 01 01**

L'installation est classée en T5 PN jusqu'au 22/03/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création de vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 11/03/2022,
- ✓ Lettre d'intention, en date du 07/03/2022.
- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu (105 x 66)

**La CRTIS prononce un avis préalable favorable à ce projet d'installation répondant au niveau T5 PN.**

## **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

### **5.1. Classements initiaux**

### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

### **5.3. Changements de niveau de classement**

## **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

## **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

➤ 28/07/2022

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

➤ **COLMAR – PARC DES SPORTS STADIUM N°1 - NNI 68 066 01 01**

Cette installation est classée T2 PN jusqu'au 22/07/2026.

Photos des bancs de touche reçues le 21/07/2022 pour lever la non-conformité. Remerciements.

Transmis à la CFTIS pour information.

## **9. FAFA**

# **ECLAIRAGES**

## **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **10.1. Classements fédéraux initiaux**

### **10.2. Confirmations de classement**

➤ **ILLZACH – STADE JOSEPH BIECHLIN 2 - NNI 68 154 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 23/01/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 29/06/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 216 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,61

**Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 16/09/2024.**

### **10.3. Changements de niveau de classement**

➤ **STRASBOURG – STADE DE LA MEINAU - NNI 67 482 01 01**

L'éclairage est classé en E4 jusqu'au 30/09/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E2 en date du 11/08/2022 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 1254 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,64

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,84

**Elle transmet à la CFTIS pour décision.**

➤ **WILLGOTTHEIM – STADE DU KOCHERSBERG - NNI 67 532 01 01**

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 04/02/2024.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 01/06/2022 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 189 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,58

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,77

**Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 16/09/2026.**

➤ **NEUF BRISACH – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 231 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 17/10/2016.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 23/03/2022 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 173 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,64

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 16/09/2026.

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

### **11.1. Classements fédéraux initiaux**

### **11.2. Confirmations de classement**

### **11.3. Changements de niveau de classement**

### **11.4. Divers**

## **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

➤ **DAUENDORF – STADE MUNICIPAL - NNI 67 087 01 01**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 15/06/2022 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 186 Lux
- ✓ Fu à 0,81
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,64
- ✓ Aire de jeu de 100 x 67 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.**

➤ **MARCKOLSHEIM – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 281 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 04/03/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 26/07/2022 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 23 ,5 m LED (5 par mât)
- ✓ Emh à 296 Lux
- ✓ Fu à 0,80
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,64
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.**

➤ **SELTZ – STADE SAINT ETIENNE 2 - NNI 67 463 01 02**

L'éclairage est classé en E5 jusqu'au 22/09/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 03/08/2021 pour un E5 et des documents transmis (installation en LED sur mâts existants).

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m LED (5 par mât)
- ✓ Emh à 309 Lux
- ✓ Fu à 0,81
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,62
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.**

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
  - SEDAN – STADE ANDRE VICTOOR - NNI 08 409 03 01

Cette installation était classée T3 SYN jusqu'au 14/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 SYN en date du 20/09/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr Guy ANDRE, membre de la CRTIS, en date du 22/09/2021,
- ✓ Rapport d'essai, en date du 17/05/2018
- ✓ Plan des vestiaires

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

- 2.4. Changements de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## **ECLAIRAGES**

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement

**10.3. Changements de niveau de classement**

**11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

**11.1. Classements fédéraux initiaux**

**11.2. Confirmations de classement**

**11.3. Divers**

**12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT AUBE (10)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

##### ➤ **BOUILLY - STADE INTERCOMMUNAL 2 - NNI 10 051 01 02**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en T7 PN en date du 22/06/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 22/06/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 16/09/2032.

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **CHATRES – STADE MICHEL DEFRANCE - NNI 10 089 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 30/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 21/06/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 21/06/2022

La commission constate :

- Des buts à mettre en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).
- Remplacement ou ajout d'attaches filets.

Elle rappelle que la hauteur des buts doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm et prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/09/2032.

##### ➤ **NOGENT SUR SEINE – STADE VILLIERS AUX CHOIX - NNI 10 268 02 02**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 17/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 17/06/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr VIGREUX, secrétaire général du district Aube, en date du 17/06/2021 (reçu le 25/07/2022)

La commission constate :

- Des buts à mettre en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle rappelle que la hauteur des buts doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm et prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 16/09/2032.

##### ➤ **TRAINEL – STADE SAINT BARTHELEMY - NNI 10 382 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 17/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 23/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr VIGREUX, secrétaire général du district Aube, en date du 23/03/2022

La commission constate :

- Des buts à mettre en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle rappelle que la hauteur des buts doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm et prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/09/2032.

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

#### **2.2. Classements provisoires**

- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

### **CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

#### **4.5. Classements initiaux**

- TROYES – SALLE COSEC N°2 - NNI 10 387 99 01

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de reclassement en Futsal 3 en date du 30/06/2022.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 30/08/2022.
- ✓ AOP en date du 06/11/2015
- ✓ Plans de l'installation

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 3 jusqu'au 16/09/2032, sous réserve de mettre les tracés spécifiques futsal.

- 4.6. Confirmations de niveau de classement
- 4.7. Changements de niveau de classement

### **5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **7. AFFAIRES DIVERSES**

- BAR SUR AUBE – STADE PIERRE DE COUBERTIN 1 – NNI 10 033 01 01

Cette installation est classée T3 SYN jusqu'au 25/08/2022

Reçu AAC, en date du 15/04/2022 et test in situ, en date du 24/04/2022 suite à la notification de la CFTIS du 31/03/2022, Remerciements.

Transmis à la CFTIS pour information.

### **8. FAFA**

## **ECLAIRAGES**

### **9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 9.1. Classements fédéraux initiaux
- 9.2. Confirmations de classement
- 10.3 Changements de niveau de classement

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Divers

### **11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## ECLAIRAGES

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

### **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

### **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT MARNE (51)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

##### ➤ **PIERRY - STADE PAUL POTHELET - NNI 51 431 01 01**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 30/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en T5 PN suite à une mise en conformité de l'aire de jeu (105 x 68m) en date du 07/09/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 07/09/2022.
- ✓ AAC en date du 07/09/2022
- ✓ Plan des vestiaires

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/09/2032.

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **MAIRY SUR MARNE - STADE MUNICIPAL - NNI 51 339 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 31/08/2022.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T6 PN en date du 06/07/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 28/07/2022.
- ✓ AAC en date du 07/07/2022.

La commission constate :

- Des buts à mettre en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle rappelle que la hauteur des buts doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm et prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/09/2032.

##### ➤ **SOUDRON – COMPLEXE SPORTIF DE SOUDRON - NNI 51 556 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 30/12/2021.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T6 PN en date du 01/08/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 01/08/2022.
- ✓ Plans.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/09/2032.

##### ➤ **VENTEUIL - STADE MUNICIPAL - NNI 51 605 01 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 30/06/2022.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T7 PN en date du 06/07/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 06/07/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 16/09/2032.

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

##### ➤ **GUEUX – STADE MUNICIPAL N°2 - NNI 51 282 02 02**

Cette installation était classée niveau travaux jusqu'au 30/06/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN en date du 16/08/2022 (date mise à disposition : 13/11/2021). Un avis préalable a été donné en date du 11/06/2021 pour la création d'une installation avec un terrain en gazon synthétique.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signé,
- ✓ Rapport de visite de Mr. GAY, membre de la CRTIS, en date du 16/08/2022,
- ✓ AAC en date du 04/08/2022,
- ✓ Plan d'accès, plan de masse, plan des vestiaires,
- ✓ Rapport d'essais en date du 09/08/2021.

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 13/11/2031.

## **2.2. Classements provisoires**

### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

#### ➤ **EPERNAY - STADE PAUL CHANDON 3 - NNI 51 230 01 03**

Cette installation était classée en niveau travaux jusqu'au 31/08/2022 suite à la décision de la CRTIS du 12 avril 2022 relative au constat des douches communes aux 2 vestiaires.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 11/01/2022 suite à l'envoi par Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 26/08/2022, des photos et du plan des vestiaires.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 16/10/2031.

### **2.4. Changements de niveau de classement**

#### ➤ **BETHENY - STADE BLEROT 2 - NNI 51 055 01 02**

Cette installation est classée en niveau travaux jusqu'au 30/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en T2 SYN en date du 13/09/2022 suite à la réalisation d'un nouveau bloc vestiaires et d'aménagements annexes.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur ANDRE, membre de la CRTIS, en date du 13/09/2022
- ✓ Plan des vestiaires

La commission constate :

- Pour un T2, les bancs de touche doivent mesurer 7,50m,
- Des buts à mettre en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle rappelle que la hauteur des buts doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm et transmet à la CFTIS pour décision.

## **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

## **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

#### ➤ **EPERNAY – STADE PAUL CHANDON 3 - NNI 51 230 01 03**

Cette installation était classée en niveau travaux jusqu'au 31/08/2022 (Avis préalable nécessaire pour le FAFA).

La Commission reprend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un gazon synthétique.

Pièces fournies :

- ✓ Photos des travaux de cloisonnement des douches
- ✓ Plans des vestiaires

**La CRTIS prononce un avis préalable favorable au projet s'inscrivant dans une installation de niveau T5 SYN.**

La commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

### **4.4. Installations équipées de vestiaires**

## **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

## **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

## **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

## **9. FAFA**

# **ECLAIRAGES**

## **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **10.1. Classements fédéraux initiaux**

### **10.2. Confirmations de classement**

### **10.3. Changements de niveau de classement**

#### **➤ EPERNAY – STADE PAUL CHANDON 1 - NNI 51 230 01 01**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 30/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E4 en date du 29/06/2022. Un avis préalable a été donné en date du 17/06/2022 pour la réfection de l'éclairage.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 447 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,72

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,85

Elle prononce le classement de l'installation en E4 jusqu'au 16/09/2024.

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

### **11.1. Classements fédéraux initiaux**

### **11.2. Confirmations de classement**

### **11.3. Divers**

## **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **BELLEAU – STADE DU BUZION 1 - NNI 54 059 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 17/03/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 17/08/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur KLEIN, membre de la CRTIS, en date du 22/08/2022.

La commission constate :

- Des buts à mettre en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).
- La protection de l'aire de jeu est interrompue au niveau des bancs de touche. La commission demande que soit mise en place une protection de l'aire de jeu (main courante) continue derrière les abris de touche et recommande qu'elle soit positionnée à 1 m derrière ces abris (Art. 3.9.5.1 du règlement).

Elle rappelle que la hauteur des buts doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm et propose le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/09/2032, sous réserve de compléter la main courante derrière les abris de touche avant le 31/01/2023.

##### ➤ **BICQUELEY – STADE COMMUNAL - NNI 54 073 01 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 01/08/2019 suite à la décision de la CRTIS du 8 juillet 2022 relative à la non-conformité liée à la sécurité.

La Commission reprend le dossier suite à l'envoi du rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 25/08/2022, concernant la mise en conformité de la hauteur des buts et de la zone de sécurité pour lever la non-conformité.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 16/09/2032.

##### ➤ **CONFLANS EN JARNISY – STADE LES HAUTS 2 - NNI 54 136 01 02**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 17/01/2020 suite à la décision de la CRTIS du 17 mai 2022 relative à la non-conformité liée à la sécurité.

La Commission reprend le dossier suite au mail de la mairie en date du 09/08/2022 concernant la mise en conformité de la hauteur des buts et de la zone de sécurité pour lever la non-conformité.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/09/2032.

##### ➤ **FOUG – STADE DES FONDERIES 1 - NNI 54 205 01 01**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 06/12/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 14/06/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 14/06/2022.

La commission constate :

- Des buts à mettre en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).
- Les filets des buts doivent être changés
- La main courante n'est pas continue sur tout le pourtour de l'aire de jeu.

Elle rappelle que la hauteur des buts doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/09/2032 sous réserve que la main courante soit continue sur la longueur du terrain côté vestiaires avant le 31/01/2023.

Elle prend note du changement de nom de l'installation : stade municipal 1.

##### ➤ **JAILLON – STADE JEAN LAVALLOIS - NNI 54 272 01 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 12/03/2018.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 8 juillet 2022 relative à la non-conformité liée à la sécurité et à l'envoi du rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 25/08/2022.

Elle constate la mise en conformité de la hauteur des buts et de la zone de sécurité.

**Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 16/09/2032.**

➤ **JOEUF – COMPLEXE SPORTIF PLATINI 1 - NNI 54 280 01 01**

Cette installation était classée T3 PN jusqu'au 29/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 PN en date du 12/07/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GENDRON, président de la CRTIS, en date du 12/07/2022.

**Elle propose le classement de l'installation en T3 PN, sous réserve de créer une liaison sèche dans les vestiaires avant 31/01/2023 et transmet à la CFTIS pour décision.**

➤ **PIERREPONT – STADE LE FAYEL - NNI 54 428 01 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 23/03/2019 suite à la décision de la CRTIS du 6 mai 2022 relative à la non-conformité liée à la sécurité.

La Commission reprend le dossier suite à l'envoi de l'arrêté municipal concernant le passage piétons en date du 18/08/2022 et des photos du passage piétons, de la mise en conformité de la hauteur des buts et de la zone de sécurité reçu le 18/08/2022 pour lever la non-conformité.

**Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 16/09/2032.**

➤ **PONT A MOUSSON – STADE DE L'ILE D'ESCH 4 - NNI 54 431 01 04**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 12/09/2025 suite à la décision de la CRTIS du 18 mars 2022 relative au constat des non-conformités liées à la sécurité.

La Commission reprend le dossier suite à l'envoi des photos des portes pour les clôtures et fermeture de la main courante reçu le 08/08/2022 pour lever la non-conformité.

**Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/09/2025.**

### **1.3. Changements de niveau de classement**

## **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

### **2.1. Classements initiaux**

➤ **ESSEY LES NANCY – TERRAIN JEAN-LUC IEKO - NNI 54 184 01 02**

Cette installation est classée en T5 PN jusqu'au 16/11/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN en date du 11/08/2022 (date mise à disposition : 01/06/2022). Un avis préalable favorable sous réserve a été donné en date du 31/03/2022 pour la création d'une installation avec un terrain en gazon synthétique.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signé,
- ✓ Rapport de visite de Mr. DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 11/08/2022,
- ✓ AAC en date du 26/10/2004,
- ✓ Plan de masse, plan des vestiaires,

**Elle prend note de l'affectation de douches à chaque vestiaire, constate l'absence des tests in situ et prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 11/08/2032 sous réserve de fournir les tests de qualités sportives et de sécurité avant le 31/12/2022.**

### **2.2. Classements provisoires**

➤ **COSNES ET ROMAIN – PLAINE DE JEUX 2 - NNI 54 138 02 02**

Cette installation était classée Niveau TRAVAUX (T5) jusqu'au 30/08/2021 suite à l'engagement de la ville de LONGWY de réaliser un bâtiment vestiaire attenant au terrain.

La Commission prend connaissance :

- Du courrier de la mairie de Longwy en date du 3 août 2022 demandant la prolongation du classement en Niveau TRAVAUX et de son engagement à réaliser le projet.
- Des éléments complémentaires (descriptif du projet et échéancier de réalisation) transmis par mail le 12 août 2022.

**Compte-tenu de ces éléments, elle prolonge le classement de l'installation en NIVEAU TRAVAUX (T5 SYN) jusqu'au 30/06/2023.**

### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

➤ **JOEUF – COMPLEXE SPORTIF PLATINI 2 - NNI 54 280 01 02**

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 26/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 12/07/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GENDRON, président de la CRTIS, en date du 12/07/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 24/09/2029.

#### **2.4. Changements de niveau de classement**

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

- **FOUG – STADE DES FONDERIES 2 – NNI 54 205 01 02**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. **Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**
- 4.2. **Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**
- 4.3. **Installations équipées d'un arrosage**

- 4.4. **Installations équipées de vestiaires**

- **MOINEVILLE – STADE DU PARADIS - NNI 54 371 01 01**

L'installation est classée en T5 PN jusqu'au 18/03/2032.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour l'agrandissement des vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 01/09/2022,
- ✓ Lettre d'intention,
- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu (100 x 68)

La CRTIS prononce un avis préalable favorable à ce projet d'installation répondant au niveau T5 PN.

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. **Classements initiaux**
- 5.2. **Confirmations de niveau de classement**
- 5.3. **Changements de niveau de classement**

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

- **VILLERUPT – STADE AUGUSTE DELAUNE 1 – NNI 54 580 01 01**

Cette installation est classée en Niveau Travaux (Niveau 4) jusqu'au 31/07/2020, délai de classement reporté en raison de la situation COVID.

Reçu courrier de la mairie en date du 15/09/2022 demandant un délai supplémentaire.

La CRTIS prononce le prolongement du classement en niveau travaux jusqu'au 31/12/2022.

**Changement de nom :**

- **CHAMPEY SUR MOSELLE – STADE YVES BOURSIER - NNI 54 114 01 01**

L'installation devient le STADE DANIEL PERLATI.

- **SAULNES – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 54 493 01 01**

L'installation devient le STADE CHRISTIAN SALARI.

### **9. FAFA**

## **ECLAIRAGES**

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 10.1. **Classements fédéraux initiaux**

## **10.2. Confirmations de classement**

### **10.3. Changements de niveau de classement**

#### ➤ **CHAMPIGNEULLES – STADE DU MALNOY 1 - NNI 54 115 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 18/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 29/06/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 205 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage en E5 jusqu'au 16/09/2024.

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

### **11.1. Classements fédéraux initiaux**

### **11.2. Confirmations de classement**

### **11.3. Divers**

## **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

### ➤ **ECROUVES – STADE ROGER CHALLIE 1 – NNI 54 174 01 01**

Il s'agit d'une création. L'installation était classée T4 PN jusqu'au 25/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable en date du 05/07/2022 pour un éclairage E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 188 Lux
- ✓ Fu à 0,81
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,60
- ✓ Aire de jeu de 100 x 65 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

**La commission émet un avis préalable favorable pour un classement E6 et précise que le classement de cet éclairage ne pourra intervenir que lorsque l'installation sera classée.**

# DISTRICT MEUSE (55)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### **➤ MAXEY SUR VAISE – STADE MUNICIPAL - NNI 55 328 01 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 02/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 06/09/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CDTIS, en date du 06/09/2022

La commission constate :

- Des buts à mettre en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).
- Les dégagements doivent être légèrement élargi des 2 côtés des largeurs pour respecter les 2,50m obligatoires.

Elle rappelle que la hauteur des buts doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm et que la distance de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu est obligatoire et peut être obtenue par un retracement du terrain.

Elle conditionne le classement de l'installation en T7 PN à la rectification des distances de sécurité.

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

#### **2.2. Classements provisoires**

#### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

#### **2.4. Changements de niveau de classement**

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

#### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

#### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

#### **4.4. Installations équipées de vestiaires**

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

#### **5.1. Classements initiaux**

#### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **5.3. Changements de niveau de classement**

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

# **ECLAIRAGES**

## **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **10.1. Classements fédéraux initiaux**

### **10.2. Confirmations de classement**

#### **➤ LONGEVILLE EN BARROIS – STADE MUNICIPAL - [NNI 55 302 01 01](#)**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 26/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 23/08/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 216 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,46

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 16/09/2024.

### **10.3. Changements de niveau de classement**

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

### **11.1. Classements fédéraux initiaux**

### **11.2. Confirmations de classement**

### **11.3. Divers**

## **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

##### ➤ **MARLY – Complexe sportif - Terrain n°1 - NNI 57 447 03 01**

Il s'agit d'une nouvelle installation.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial et des documents fournis pour un niveau T2 PSH en date du 05/09/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée,
- ✓ Rapport de visite de M. Michel GENDRON, Président CRTIS, en date du 05/09/2022,
- ✓ Mesures de performances, en date du 29/04/2022,
- ✓ Plans de l'aire de jeu.
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ Plan masse
- ✓ Plan des circulations

En attendant l'achèvement de la construction de la tribune, la CRTIS propose le classement en niveau Travaux (T2 PSH) jusqu'au 30/06/2024 et transmet à la CFTIS pour décision.

##### ➤ **SPICHEREN - STADE DES HAUTEURS 2 - NNI 57 659 01 02**

Cette installation est classée T7 stabilisé jusqu'au 09/03/2030.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 SYN en date du 09/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, président de la CDTIS, en date du 18/07/2022
- ✓ Fiche technique
- ✓ Plan de l'aire de jeu

Elle prononce le classement de l'installation en Niveau A8 SYN jusqu'au 16/09/2032.

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **ETZLING - STADE DU LOEBERG - NNI 57 202 01 01**

Cette installation était classée T5 jusqu'au 15/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T5 PN en date du 20/07/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, président de la CDTIS, en date du 18/07/2022
- ✓ AAC en date du 16/08/2022.

Elle propose le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/09/2032.

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

#### **2.2. Classements provisoires**

#### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **FLORANGE – COMPLEXE SPORTIF SERGE ZENIER 2 - NNI 57 221 01 02**

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 02/09/2027 sous réserve de recevoir les tests in situ.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 04/05/2022 suite à la réception des tests in situ en date du 05/08/2022.

Elle confirme le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 02/09/2027 (gazon sans remplissage).

#### **2.4. Changements de niveau de classement**

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

#### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

##### **➤ MONTIGNY LES METZ – STADE JEAN KINTZIG 2 – NNI 57 480 01 02**

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 14/10/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé et lettre d'intention en date du 29/08/2022.
- ✓ Plans de l'aire de jeu (100x65m)
- ✓ Fiche technique

**Elle prononce un avis préalable favorable au projet de remplacement du revêtement s'inscrivant dans une installation de niveau T5 SYN.**

La commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

#### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

##### **➤ COURCELLES CHAUSSY – STADE MUNICIPAL - NNI 57 155 01 01**

Cette installation est classée en T5 PN jusqu'au 12/09/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis réglementaire et des documents fournis pour la réalisation d'un arrosage intégré sur cette installation (105 x 60m).

Le projet indique 24 arroseurs.

Le projet arrosage est prévu pour octobre 2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 15/09/2022.
- ✓ Lettre d'intention, en date du 15/09/2022
- ✓ Plan des arroseurs et de l'aire de jeu

**La CRTIS prononce un avis réglementaire favorable pour la réalisation de l'arrosage automatique sur cette installation de niveau T5 PN.**

#### **4.4. Installations équipées de vestiaires**

##### **➤ BOULANGE – STADE DE LA MINE 1 - NNI 57 096 01 01**

L'installation est classée en T5 PN jusqu'au 05/01/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création de vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date de septembre 2022,
- ✓ Lettre d'intention, en date du 22/08/2022
- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu (100 x 65)

**La CRTIS prononce un avis préalable favorable à ce projet d'installation répondant au niveau T5 PN.**

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

#### **5.1. Classements initiaux**

#### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **5.3. Changements de niveau de classement**

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

- 12/09/2022

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

- **MANOM – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 57 441 01 01**

Envoi du rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 06/09/2022, confirmant la réparation et la conformité des systèmes de relevage des filets dégradés ainsi que les fixations des filets.

## **Changement de nom :**

- **ILLANGE – STADE MUNICIPAL - NNI 57 343 01 01**

L'installation devient le STADE DANIEL PERLATI.

## **9. FAFA**

# **ECLAIRAGES**

## **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **10.1 Classements fédéraux initiaux**

- **MARLY – COMPLEXE SPORTIF – TERRAIN N°1 - NNI 57 447 03 01**

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E3 en date du 22/07/2022 (LED) et des mesures d'éclairage de CITEOS en date du 21/07/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 972 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,73

Elle propose le classement de l'installation en E4 et transmet à la CFTIS pour décision.

### **10.2 Confirmations de classement**

### **10.3 Changements de niveau de classement**

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

### **11.1 Classements fédéraux initiaux**

### **11.2 Confirmations de classement**

### **11.3 Divers**

## **13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

- **BAMBIDERSTROFF – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 57 047 55 01**

Il s'agit d'une création d'un FOOT5 éclairé en gazon synthétique avec palissades.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable en date du 16/08/2022 pour un éclairage E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 6 mâts / hauteur moyenne des feux à 5,90m LED (2 par mât)
- ✓ Emh à 163 Lux
- ✓ Fu à 0,68
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,47
- ✓ Aire de jeu de 20 x 30 mètres

Le projet est conforme au cahier des charges foot5.

- **METZ – STADE DE BELLECROIX 2 – NNI 57 463 03 02**

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable en date du 29/08/2022 pour un éclairage E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 6 mâts / hauteur moyenne des feux à 18m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 167 Lux
- ✓ Fu à 0,81
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,73
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La commission émet un avis préalable favorable pour un classement E6.

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

##### ➤ **XERTIGNY - STADE SYNTHETIQUE A8 - NNI 88 530 01 02**

C'est une création

La Commission prend connaissance de la demande de classement en A8 SYN, en date du 21/09/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CDTIS, en date du 21/09/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en A8 SYN jusqu'au 16/09/2032.

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **GREUX - STADE ANDRÉ BARBIER - NNI 88 219 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 10/07/2022 suite à la décision de la CRTIS du 12 avril 2022 relative à la non-conformité liée à la sécurité.

La Commission reprend le dossier suite au mail, en date du 08/07/2022, de de l'ASL COUSSEY accompagné de photos confirmant les travaux de la mise en conformité de la hauteur des buts et de la zone de sécurité pour lever la non-conformité.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/09/2032.

##### ➤ **REMIREMONT - STADE DE BECHAMPS 1 - NNI 88 383 01 01**

Cette installation était classée T3 PN jusqu'au 16/12/2021 (après la migration).

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T3 PN en date du 05/07/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 05/07/2022.

La commission constate que suite aux travaux d'aménagement de la piste d'athlétisme le terrain est passé des dimensions de 105x68m à 103x66m.

Elle propose le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/09/2032 et transmet à la CFTIS pour décision

##### ➤ **SENONES - STADE DU JARDIN DES PRINCES - NNI 88 451 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 25/04/2022 suite à la décision de la CRTIS du 12 avril 2022 relative à la non-conformité liée à la sécurité.

La Commission reprend le dossier suite au rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 12/07/2022, accompagné de photos confirmant les travaux de la mise en conformité de la hauteur des buts et de la zone de sécurité pour lever la non-conformité.

Elle propose le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/09/2032.

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

#### **2.2. Classements provisoires**

#### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

#### **2.4. Changements de niveau de classement**

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

##### ➤ **REMIREMONT – STADE DE BECHAMPS N°2 – NNI 88 363 01 02**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

#### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

##### ➤ **MIRECOURT – STADE PHILIPPE HURGUETTE 2 – NNI 88 304 01 02**

Cette installation est classée T6 stabilisé jusqu'au 15/07/2031.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un terrain en gazon synthétique à la place d'un terrain stabilisé (niveau de classement souhaité : T5 SYN).

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 05/07/2022.
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68) et coupe transversale
- ✓ Plan des vestiaires

**La CRTIS prononce un avis préalable favorable au projet de remplacement du revêtement s'inscrivant dans une installation de niveau T6 SYN.**

La commission rappelle :

- Que la zone de sécurité de 2,50 m sans obstacle à la périphérie des lignes de jeu extérieures doit être respectée, y compris au niveau des buts de foot A8 rabattables en position repliée.
- Que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

➤ **EPINAL – STADE DE LA COLOMBIERE N°3 – NNI 88 160 01 03**

Cette installation était classée T3 SYN jusqu'au 07/12/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 22/08/2022.
- ✓ Lettre d'intention, en date du 29/08/2022
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105x68m)

**Elle propose un avis préalable favorable au projet de remplacement du revêtement s'inscrivant dans une installation de niveau T3 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.**

La commission rappelle :

- Que la zone de sécurité de 2,50 m sans obstacle à la périphérie des lignes de jeu extérieures doit être respectée, y compris au niveau des buts de foot A8 rabattables en position repliée.
- Que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

➤ **GOLBEY – STADE DE LA HAIE LE DOYEN 3 – NNI 88 209 01 03**

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 17/10/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 16/09/2022 et lettre d'intention.
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105x68m)

**Elle prononce un avis préalable favorable au projet de remplacement du revêtement s'inscrivant dans une installation de niveau T4 SYN.**

La commission rappelle :

- Que la zone de sécurité de 2,50 m sans obstacle à la périphérie des lignes de jeu extérieures doit être respectée, y compris au niveau des buts de foot A8 rabattables en position repliée.
- Que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

➤ **VINCEY – STADE MUNICIPAL – NNI 88 513 01 01**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 12/11/2031.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un terrain en gazon synthétique à la place d'une pelouse naturelle.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 22/08/2022.
- ✓ Lettre d'intention, en date du 29/08/2022
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68) et coupe transversale
- ✓ Plan des vestiaires

**La commission rappelle que la pente en toit du terrain doit néanmoins permettre une hauteur constante de 2,44 m sous la barre transversale.**

**La CRTIS prononce un avis préalable favorable au projet de remplacement du revêtement s'inscrivant dans une installation de niveau T5 SYN.**

La commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

#### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

#### **4.4. Installations équipées de vestiaires**

##### **➤ NOMEXY – STADE DU 13EME BATAILLON 1 - [NNI 88 327 01 01](#)**

L'installation est classée en T5 PN jusqu'au 12/04/2032.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en conformité des vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 22/08/2022,
- ✓ Lettre d'intention, en date du 22/08/2022
- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu (100 x 65)

**La CRTIS prononce un avis préalable favorable à ce projet d'installation répondant au niveau T5 PN.**

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

#### **5.1. Classements initiaux**

#### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **5.3. Changements de niveau de classement**

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## **ECLAIRAGES**

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

#### **10.1. Classements fédéraux initiaux**

#### **10.2. Confirmations de classement**

#### **10.3. Changement de niveau de classement**

### **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

#### **11.1. Classements fédéraux initiaux**

#### **11.2. Confirmations de classement**

#### **11.3. Divers**

## **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

### ➤ **GOLBEY – STADE DE LA HAIE LE DOYEN 3 – NNI 88 209 01 03**

L'éclairage est classé E7 jusqu'au 12/10/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable en date du 16/09/2022 pour un éclairage E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 180 Lux
- ✓ Fu à 0,77
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,56
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

**La commission émet un avis préalable favorable pour un classement E6.**

### ➤ **MIRECOURT – STADE PHILIPPE HURGUETTE 2 – NNI 88 304 01 02**

Il s'agit d'une création. L'installation est classée T6 stabilisé jusqu'au 15/07/2031.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable en date du 05/07/2022 pour un éclairage E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 165 Lux
- ✓ Fu à 0,76
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,63
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

**La commission émet un avis préalable favorable pour un classement E6.**

**Président de la CRTIS  
Michel GENDRON**